



Anomalies diagnostics immobilier - qui répare?

Par **reda2405**, le **07/12/2014** à **15:51**

bonjour,rnrnJ'achète un logement qui était loué.rnLes diagnostics sont encore valables mais le propriétaire n'a pas fait les réparations préconisées (gaz et électricité). Est-ce qu'il aurait du les faire quand l'appartement était en location?rnMerci de vos réponses.

Par **aguesseau**, le **07/12/2014** à **16:18**

bjr,rnles diagnostics sont destinés à l'information de l'acquéreur, ils n'impliquent pas d'obligations pour le vendeur de faire les travaux sauf pour le constat de risques d'exposition au plomb, des dépistages de l'amiante et des termites et le contrôle de l'installation d'assainissement.rndonc pas d'obligations de réparations pour le gaz et l'électricité.rncdt